



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 78 / 2024
DU 28 MAI 2024

FERMETURE ANNUELLE POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA GAUFRIE À LAVAL, DE L'ÉGLANIÈRE À SAINT-BERTHEVIN ET DU PRÉ DE GUETTE À CHANGÉ

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu l'arrêté n° 92 / 2020 du 27 juillet 2020 relatif à la délégation de fonctions de Patrice Morin, conseiller communautaire délégué à la politique de la ville et aux gens du voyage,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'entretien sur les aires d'accueil des gens du voyage situées à la Gaufrerie à Laval, à l'Églanière à Saint-Berthevin et du Pré de Guette à Changé,

Que, pour des raisons de sécurité, les aires d'accueil doivent être fermées aux usagers pendant toute la durée des travaux,

ARRÊTE

Article 1er

L'aire d'accueil des gens du voyage de la Gaufrerie à Laval sera fermée aux usagers :

du lundi 08 juillet à 12h au mercredi 17 juillet 2024 à 14h.

L'aire d'accueil des gens du voyage de l'Églanière à Saint-Berthevin sera fermée aux usagers :

du lundi 22 juillet à 12h au mercredi 31 juillet 2024 à 14h.

L'aire d'accueil des gens du voyage du Pré de Guette à Changé sera fermée aux usagers :

du mardi 20 août à 12h au jeudi 29 août 2024 à 10h.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux par les services communautaires.

Article 3

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le conseiller communautaire délégué
à la politique de la ville
et aux gens du voyage

Signé : Patrice Morin